



VOS DÉMARCHES D'ORIENTATION APRÈS LA 3^e

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe
de votre compte ÉduConnect,
sauf si vous utilisez FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

DÉCOUVRIR LES FORMATIONS

À partir du 4 avril 2025

- 1 Connectez-vous au portail Sclarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service **Orientation**.
- 2 Dans le moteur de recherche, saisissez les formations qui vous intéressent pour les découvrir plus en détails.

RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS D'ORIENTATION

Fin mai et début juin 2025

- 4 Connectez-vous à Sclarité Services pour **prendre connaissance de l'orientation proposée par le conseil de classe et donner votre réponse**.
En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement.

L'affectation au lycée tient compte de la décision d'orientation du chef d'établissement et du nombre de places disponibles dans la formation de l'établissement demandé.

FORMULER SES DEMANDES

Du 5 au 26 mai 2025 inclus

- 3
 - Connectez-vous à Sclarité Services et saisissez **vos demandes d'admission pour les formations et établissements souhaités**.
 - Vérifiez l'**ordre de vos choix** et enregistrez-les.
 - Pensez à **effectuer les démarches indiquées** pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).

Pour chaque formation choisie,
le conseil de classe examine la voie
d'orientation correspondante.

CONSULTER LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET S'INSCRIRE

À partir du 27 juin 2025 après-midi

- 5
 - Connectez-vous à Sclarité Services à l'heure fixée pour votre académie.
 - Consultez et téléchargez le résultat de vos demandes.
 - Inscrivez votre enfant dans son futur établissement.

Attention à bien respecter le délai
d'inscription indiqué pour ne pas perdre
votre place.

AVEZ-VOUS PENSÉ À L'INTERNAT ?

Les boursiers bénéficient d'aides financières.

Toutes les infos sur education.gouv.fr/les-internats-au-college-et-au-lycee-12527



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du **portail Scolarité Services**.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants ;
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée ;
- au **livret scolaire** de vos enfants ;
- à l'**espace numérique de travail** (ENT).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du **lundi au vendredi de 8 h à 20 h**
et le **samedi de 8 h à 12 h** (heure de Paris)
(prix d'un appel local)